



Blainville

tu m'inspires!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate (no 2008-046)

Réinvestissement du surplus de 4 017 000 \$

COMPTE DE TAXES 2009

Blainville retourne plus de 1,5 million \$ aux Blainvillois

Blainville, le 6 mai 2008 – Le maire de la Ville de Blainville, François Cantin, a annoncé cet après-midi, en marge de la séance du conseil municipal, que les états financiers de l'année 2007 avaient permis de dégager un surplus budgétaire de 4 017 000 \$ et que les propriétaires blainvillois seront les principaux bénéficiaires de cet excédent.

« La plus grosse part du surplus budgétaire sera retournée aux propriétaires blainvillois. C'est donc 1,512 million de dollars que les contribuables recevront en ristourne sur leur compte de taxes municipales de 2009. Pour notre administration, ce choix s'explique facilement : depuis 2005, nous avons placé les citoyens au centre de nos préoccupations. À chaque décision que nous prenons au conseil municipal, on se pose toujours la même question : comment EN FAIRE PLUS pour nos concitoyennes et nos concitoyens ? Avec cette annonce, nous demeurons fidèles à la vision qui nous anime depuis 2005 », a déclaré le maire Cantin.



Surplus entièrement affecté à la qualité de vie des citoyens

Le maire François Cantin a expliqué comment le total de 4 017 000 \$ sera réparti :

- 1,1 million \$ seront affectés au financement de projets majeurs dans le secteur de la sécurité publique;
- 625 000 \$ seront conservés dans le surplus accumulé, ce qui représente 1 % des revenus réalisés en 2007;
- 500 000 \$ supplémentaires seront investis pour bonifier le programme de réfection du réseau routier blainvillois;

- 280 000 \$ seront réinvestis pour bonifier le programme de viabilité hivernale, pour la jeunesse blainvilloise et pour nos organismes, soit :
 - 80 000 \$ pour la réalisation du plan de déneigement *Viabilité hivernale phase II*;
 - 100 000 \$ pour la jeunesse blainvilloise afin de répondre aux besoins exprimés par les adolescents dans le sondage réalisé par la Commission des interventions communautaires et sociales;
 - 100 000 \$ pour un fonds d'aide aux infrastructures communautaires pour subventionner une partie d'achat de nouveaux équipements.

« Les Blainvilloises et les Blainvillois seront donc les premiers bénéficiaires de ce surplus de 4 017 000 \$ puisque la majeure partie de ce montant sera réinvestie dans les services offerts à la population, dans les travaux routiers, l'efficacité des opérations de déneigement et dans la réduction des impôts fonciers. De plus, nous investissons dans l'avenir avec le versement d'argent dédié à la jeunesse qui servira à financer de futurs projets pour nos jeunes Blainvillois et finalement, dans l'action communautaire et associative avec la création d'un fonds d'aide aux infrastructures communautaires », a précisé François Cantin.

Surplus réalisé grâce à une saine gestion et à la performance économique

Le président de la Commission des finances, du budget et du développement économique, Alain Portelance, a pour sa part souligné que l'excédent budgétaire s'expliquait par la saine gestion des finances publiques et par la bonne performance économique de Blainville.

« Depuis 2005, notre administration se fait un honneur de gérer nos taxes de manière saine et responsable. Cette gestion, doublée d'une croissance économique sans précédent, nous a permis d'améliorer considérablement l'offre de services aux citoyennes et aux citoyens blainvillois. Et ce surplus de 4 017 000 \$ s'explique également par la performance économique de la Ville de Blainville, notamment dans le marché immobilier qui a généré des revenus de 4,5 M\$. C'est une autre preuve de l'attrait exercé par notre ville dans la région et qui va en s'accroissant, d'année en année », a déclaré Alain Portelance.

En conclusion, le premier magistrat de la Ville de Blainville a témoigné sa satisfaction générale : « Ce qui est extraordinaire, c'est qu'avec tous ces investissements effectués par la Ville de Blainville, les propriétés de nos citoyens contribuables valent plus cher et ils en ont plus pour leur argent. En plus, nous avons réduit le ratio de financement de la richesse foncière à 3,31 %, comparativement à 3,70 % en 2005 sous l'ancienne administration. Ce qui signifie que nous pouvons faire plus tout en diminuant le fardeau fiscal des contribuables ! »

- 30 -

Source : Cabinet du maire, 450 434-5203